



Journal municipal Sainte-Jeanne-d'Arc

24 septembre 2020

ENTREPARENTS PLUS SAINTE-JEANNE D'ARC

- Tu as un enfant de 0-12 ans?
- Tu aimerais rencontrer d'autres parents?
- Faire du bénévolat et travailler sur un projet qui améliore la qualité de vie des familles t'intéressent?

Quand ? Les jeudis, de 9 h à 11 h
Où? dans ta municipalité
Halte-garderie **GRATUITE** disponible!



Contacte Stéphanie au 418.239.0339 poste 108 ou via
Facebook à Stéphanie Parenssemble.

Conseil municipal

Denise Lamontagne, maire

Jean Ouellet, conseiller et maire supp. Siège # 1

Charline Devin, conseillère Siège # 2

Berthold Allard, conseiller Siège # 3

Jules Bernier, conseiller Siège # 4

François Théberge, conseiller Siège # 5

Michel Gagnon, conseiller Siège # 6

Équipe municipale

Tim St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier

Christiane Laporte, secrétaire-administrative

François Bouchard, responsable usine d'eau potable

Mario Martin, responsable des eaux usées

Daniel Simard, responsable des travaux publics

Florent Tremblay, préposé aux travaux publics

Michel Simard, brigadier scolaire

Informations

Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc

378, François-Bilodeau

Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0

Tél: 418-276-3166

Fax: 418-276-7648

Courriel: info@stejeannedarc.qc.ca

Suivez-nous

sur notre page internet

<https://stejeannedarc.qc.ca/>

sur facebook

<https://facebook.com/Municipalité-de-Sainte-Jeanne-dArc>

Informations municipales

Bureau municipal

Horaire normal: 8h à 12h et 13h à 16h30

Location des salles

418-276-3166 poste 3600

Comptoir vestimentaire

Horaire normal: mardi 18h à 20h

Bibliothèque

Horaire normal: mercredi 9h à 11h et 18h à 20h

Dates à retenir

Prochaine séance municipale

Lundi 05 octobre 2020 à 20h00

Journal

Prochaine parution : 22 octobre 2020

Date de tombée : 15 octobre 2020

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

• **CONTENEUR AU CENTRE MUNICIPAL**

Nous aimerions vous rappeler que les deux conteneurs ainsi que les bacs de récupération situés derrière le centre municipal NE SONT PAS à l'usage de la population, mais bien pour les déchets et matières résiduelles du centre municipal. Des affiches sont bien visibles à cet effet.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

• **COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Dernièrement chaque résidence a reçu, par la poste, un document expliquant les différents changements à la collecte des matières résiduelles. Assurez-vous de bien le vérifier car il y a des changements au niveau de la journée ainsi que de la fréquence des cueillettes. Le nouveau calendrier est aussi inclus. À partir de la semaine du 28 septembre la collecte des matières résiduelles se fera le lundi matin, vous devez donc placer vos bacs au bord du chemin le dimanche soir.

Actualités municipales

• CHIEN

Pour ceux et celles qui n'ont pas renouveler leurs licences de chien il ne vous reste que peu de temps pour le faire à défaut de quoi un constat d'infraction sera émis et vous devrez payer l'amende et les frais de 76.00\$.

Vous devez vous procurer les médailles soit à la municipalité, soit directement au refuge animal de Roberval au coût de 25.00\$

• PERMIS DE CONSTRUCTION

Quiconque désire construire un bâtiment, transformer, agrandir, détruire une construction ou apporter des changements à celle-ci tels que fenêtres, toiture, etc., doit absolument obtenir un permis de l'inspecteur en bâtiment en remplissant un formulaire de demande disponible au bureau ou sur la page internet de la municipalité au stejeannedarc.qc.ca dans la section citoyens.

Vous devez faire la demande de permis et en attendre l'émission avant d'entreprendre les travaux.

L'inspecteur dispose d'un mois après la réception de tous les documents nécessaires pour émettre ledit permis.

• CONTENEUR DE CHASSE

Du 1er septembre au 31 octobre, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, en collaboration avec certaines municipalités du Lac-Saint-Jean, mettra à votre disposition des conteneurs de chasse pour vous départir de vos carcasses de gibier et de sauvagine.

MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ	
Albanel	Association des sportifs 1493, route 169
Dolbeau-Mistassini	205, rue Boulianne
Girardville	Site du conteneur de la MRC pour les villégiateurs Rang Saint-Joseph Nord
Normandin	Débarcadère de VTT Chemin du Rocher Ouest, lot 29, rang 3
Péribonka	Près de la ressourcerie à l'extrémité du site qui mène à la balance

• TAXES MUNICIPALES

La période de congé d'intérêt s'est terminée le 1^{er} septembre, donc depuis cette date des intérêts sont ajoutés aux soldes impayés.

• 100^{ÈME} ANNIVERSAIRE

2021 marquera le 100^{ème} anniversaire de notre village.

Afin de se préparer à souligner cet événement, un comité sera formé. Si vous êtes intéressés à vous impliquer dans la préparation des activités, veuillez donner votre nom au bureau municipal.

Nous sommes toujours à la recherche de photos, textes, objets concernant notre village, ses habitants et son histoire.

Pour vous donner un avant-goût inscrivez-vous au groupe facebook « Centenaire de Sainte-Jeanne-d'Arc », vous y trouverez de nombreuses photos qui plongeront les plus âgés dans leur souvenirs tandis que les plus jeunes en apprendront un peu sur la vie de leurs prédécesseurs.

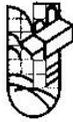
N'hésitez pas à y partager photos, anecdotes et commentaires.

• ANNONCE DANS LE JOURNAL

Afin d'éviter des retards dans la parution du journal municipal, nous vous demandons de bien vouloir remettre vos articles **par écrit ou par courriel** avant midi de la date de tombée. Merci de votre collaboration!

• CUEILLETTE DE BOUTEILLES

Chaque année, il y a cueillette de canettes et de bouteilles au profit du camp de jour. Souvent ces objets nous arrivent dans des sacs de plastique que nous vidons et trions pour les mettre dans des sacs appropriés pour les retourner au commerçant. Afin de nous faciliter la tâche et la rendre plus agréable et moins salissante, il serait appréciable que ces canettes et ces bouteilles soient complètement vidées et même rincées avant de nous les apporter.



MUNICIPALITÉ DE STE-JEANNE-D'ARC
378, rue François-Bilodeau
Ste-Jeanne-d'Arc (Québec) G0W 1E0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, que :

Le 2 novembre 2020 à 20h00 se tiendra une séance du conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc à la salle du conseil du Centre municipal située au 378, rue François-Bilodeau.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DM-20-03

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 398, ROUTE 169

Autoriser la construction d'un entrepôt de 10' x 80' à une distance d'un mètre de la ligne latérale alors que la grille de zonage du règlement #154-2011 exige une marge latérale de 6 mètres pour cette zone.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

DONNÉE À SAINTE-JEANNE-D'ARC le 23^e jour de septembre 2020.

Tim St-Pierre
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

AVIS PUBLIC est donnée ce qui suit :

Objet et demandes de participation à un référendum :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le 14 septembre 2020, le second projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement d'amendement numéro 230-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 154-211 relativement au remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage dérogatoire et relativement aux normes d'implantation pour les bâtiments complémentaires.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
3. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la Municipalité, aux heures normales de bureau.
4. Une copie du second projet peut être obtenue au bureau municipal par toute personne qui en fait la demande.

Conditions de validité d'une demande :

Pour être valide, toute demande doit :

1. indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
2. être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication de l'avis soit, le 2 octobre 2020;
3. être signée par au moins 12 personnes intéressées.

Personnes intéressées

1. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 septembre 2020 :
 - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
2. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivises d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
3. Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 14 septembre 2020, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Le second projet de même que la description et l'illustration des zones et secteurs de zones peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, au 378 rue François-Bilodeau, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et 13h à 16h30.

Donné le 23 septembre 2020



Secrétaire-trésorier

Bibliothèque municipale

La bibliothèque sera ouverte de 18h00 à 20h00

les mercredis 30 septembre, 7 et 21 octobre

avec les mêmes restrictions et mesures que lors des dernières semaines, soit :

- 1 personne à la fois
- Portez un masque
- Lavez vos mains (boîte de savon à gauche en entrant)
- Sonnez au numéro 13 (à droite les sonnettes)
- Attendez qu'une bénévole vous ouvre la porte
- Suivez les instructions qui vous seront données ensuite.

AFEAS

En raison des circonstances actuelles, les activités organisées par l'AFEAS sont suspendues jusqu'au mois de janvier, à ce moment, nous évaluerons la situation pour la suite.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Rencontre mensuelle Évolu-Vie

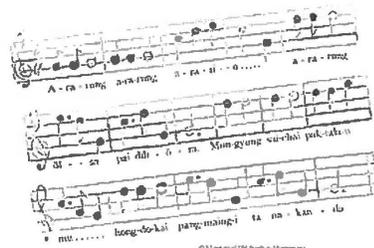
Mardi, 13 octobre 2020, 13h.30
Grande Salle Communautaire.

Rencontre Musicale!!!



Bienvenue à tous!

Hélène Boutrouk





À vous tous qui avez 50 ans et plus, vous désirez adhérer au club FADOQ de Ste-Jeanne-d'Arc. Il en coûte \$25.00 par personne pour un an, et \$45,00 pour le couple. Si vous préférez prendre votre carte pour 2 ans, le prix est de \$45.00 par personne. Il est important que vous sachiez que le tiers de ce montant reste au club local afin de maintenir son bon fonctionnement. Les deux tiers vont à l'organisme pour défendre nos droits.

REJOIGNEZ NOS 535 000 MEMBRES FADOQ

Pourquoi être membre FADOQ?

- Pour profiter des rabais privilèges (la liste des commerces participants sera présentée le mois prochain);
- Pour conserver un mode de vie actif en bénéficiant d'une panoplie d'activités sportives, récréatives et culturelles;
- Pour nous aider à mieux défendre les droits collectifs des 50 ans et + et contribuer à notre cause : la qualité de vie;
- Pour profiter d'une carte bonifiée grâce à la carte visa privilèges OR aux membres;
- Pour recevoir le magazine *Virage* 4x par année;
- Et plus encore...

Le réseau FADOQ est le plus grand organisme d'aînés au Canada. Il rassemble les personnes de 50 ans et plus dans le but d'améliorer et de conserver leur qualité de vie.

La FADOQ prend position sur:

- Revenus et retraite
- Santé et maltraitance
- Résidences et logements

Qu'importe l'enjeu touchant un vieillissement dans la dignité, le réseau FADOQ répond toujours présent.

- Il milite pour l'augmentation des prestations du supplément garanti;
- Il favorise le maintien de l'âge de la retraite à 65 ans;
- Il demande que le zona soit inscrit au programme québécois d'immunisation pour les 65 ans et +
- Il milite en faveur d'une subvention, ou une couverture par la RAMQ pour l'achat d'une prothèse dentaire, de lunette ou encore d'un appareil auditif.
- Il demande une amélioration de la sécurité et de la dignité des aînés, en centre d'hébergement et de CHSLD et en résidence.
- Il travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique nationale des proches aidants.
- Il préconise une majoration de l'aide financière et de soutien offerts aux proches aidants.
- Il réclame une protection étendue de l'emploi occupé par un proche aidant.

En tout temps vous pouvez contacter nos représentants au bureau régional à Alma, au numéro sans frais : 1-800-828-3244, ou les membres de notre comité local:

M. Gaston Lambert, président : 418-276-3973
M. Aurélien St-Gelais, vice-président : 418-276-0086
Mme Hélène Bouchard, secrétaire : 418-276-7488
Mme Claudette Laprise, trésorière : 418-276-8394
Mme Ginette Lambert, administratrice : 418-276-6159
Mme Brigitte Lambert, administratrice : 418-276-0002
Mme Jacqueline Paradis, administratrice : 418-276-4523



Pour ceux qui désirent améliorer leur français écrit ou conserver leurs acquis, Le Centre Le Tracé offre des formations gratuites dans votre municipalité.

Tout en respectant le rythme de chacun, notre personnel professionnel vous invite à :

- ✓ apprendre en vous amusant : retour sur la grammaire, les verbes, l'orthographe, les mathématiques, etc.;
- ✓ effectuer des exercices sur support numérique;
- ✓ vivre des activités socialisantes, des sorties culturelles;
- ✓ discuter et vous informer sur différents sujets;
- ✓ développer de nouvelles habiletés.

Horaire et endroit à déterminer selon le nombre d'inscriptions.

Le Centre offre aussi de la formation en francisation (temps partiel ou temps plein) pour les nouveaux arrivants en collaboration avec le ministère de l'Immigration.

Inscrivez-vous dès maintenant

418 679-5737